Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BNP PARIBAS NORDIC SUSTAINABLE EVOLUTION (FR0013081684)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP est, sur la durée de placement recommandée de cinq ans, l'optimisation de la performance du FCP grâce à une gestion discrétionnaire et à une allocation d'actifs dynamique en investissant dans des produits de taux (principalement) et des actions émis par des émetteurs des pays d'Europe du Nord.

Caractéristiques essentielles du FCP : La stratégie d'investissement du FCP repose sur l'anticipation de l'évolution des différents secteurs et marchés financiers sur lesquels le FCP intervient et une allocation entre actions, obligations et instruments du marché monétaire Le FCP est composé de trois poches dont la gestion est confiée à trois gérants différents qui ont la possibilité d'avoir recours à des instruments du marché monétaire en fonction des conditions de marché. Ces poches sont les suivantes :

• Obligations de haute qualité (investment grade) : cette poche est composée d'obligations émises par des États, des municipalités, des comtés, des entreprises industrielles et des institutions financières des pays d'Europe du Nord (Norvège, Suède, Finlande, Islande et Danemark) et libellés en couronne norvégienne (NOK), en couronne suédoise (SEK), en couronne danoise (DKK), en euro (EUR) et en dollar américain (USD). 20 % maximum de l'actif net de la poche peut être investi dans des titres émis par des émetteurs situés en dehors des pays d'Europe du Nord (pays émergents et hors Union européenne) ,

• Obligations à haut rendement (à caractère spéculatif) : cette poche est composée d'obligations à haut rendement (à caractère spéculatif) émises par des entreprises situées dans un des pays d'Europe du Nord (Suède, Norvège, Finlande, Islande et Danemark). Ces obligations peuvent également être émises par des entreprises situées dans un pays en dehors de l'Europe du Nord mais négociées sur un ou des marchés d'un pays d'Europe du Nord, pour autant que ces entreprises aient leur siège social dans un des pays d'Europe du Nord ou qu'au moins 50% de leurs activités (chiffres d'affaires, ventes) soit réalisé dans un des pays d'Europe du Nord ,

• Actions d'entreprises de petite et de moyenne capitalisation : cette poche est constituée d'actions et/ou titres assimilables à des actions émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à la capitalisation la plus élevée (telle que constatée au début de chaque exercice) de l'indice Carnegie Small CSX Return Nordic et qui ont leur siège dans les pays nordiques : Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède. Au 31 mars 2021, la capitalisation boursière la plus élevée de l'indice était d'environ 10 milliards d'euro. Les entreprises de petite capitalisation sont définies comme ayant une capitalisation supérieure à 800 millions de couronne suédoise (79,13 millions d'euros au 10 mai 2021).

Le FCP intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que les aspects liés au développement durable dans son process de gestion et ses décisions d'investissement : environnementaux, comme l'impact des entreprises sur l'environnement et le climat , sociaux, comme les droits de l'homme et les droits et égalité de traitement des travailleurs , gouvernance d'entreprise, comme les droits des actionnaires, les questions relatives à la rémunération des cadres supérieurs et la lutte contre la corruption. Sont exclus les entreprises et les émetteurs impliqués dans l'offre de certains produits ou services : armes controversées (bombes à fragmentation et mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques, armes nucléaires) ou entreprises dont plus de 5% du chiffre d'affaires réalisé peut provenir d'activités liées aux armes et/ou équipement militaire, à l'alcool, au tabac, au jeu d'argent, à la pornographie, aux combustibles fossiles et à l'uranium. Sont exclus également les entreprises et les émetteurs ne respectant pas les normes et conventions internationales (par exemple, le Pacte Mondial des Nations Unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales) sur l'environnement, les droits de l'homme, les conditions de travail et l'éthique des affaires. L'évaluation est réalisée par une équipe d'analystes spécialisés de la société de gestion. La prise en compte des critères ESG et de développement durable dans la stratégie d'investissement du FCP peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs et d'entreprises. En conséquence, la performance du FCP peut être meilleure ou moins bonne que la performance d'un OPC investi dans la même classe d'actifs qui n'intègre pas dans sa stratégie d'investissement des critères ESG et de développement durable. La note ESG moyenne du portefeuille est supérieure à celle de l'univers d'investissement du FCP, défini comme étant l'ensemble des émetteurs ayant leur siège social ou exerçant au moins 50% de leurs activités dans un des pays de l'Europe du Nord (Suède, Norvège, Finlande, Islande et Danemark).

Au 1er juin 2021, le FCP investit 90% minimum de son actif net dans des produits de taux et 10% maximum de son actif net dans des actions. L'allocation par classe d'actifs sera la suivante :

• produits de taux : réduite graduellement entre 5% et 15% par an sur une période de trois ans à partir du 1er juin 2021, constatée à la fin de chaque date anniversaire du FCP, l'allocation atteindra, à la fin de la troisième année, en cible entre 55% et 65% de l'actif net du FCP et en exposition entre 55% et 100% de l'actif net du FCP. Les poches investies en obligations à haut rendement (à caractère spéculatif) et en obligations de haute qualité (investment grade) peuvent chacune représenter jusqu'à 55% de l'actif net des poches investies en produits de taux.

• actions et/ou en titres assimilables : augmentée graduellement entre 5% et 15% par an sur une période de trois ans à compter du 1er juin 2021, constatée à la fin de chaque date anniversaire du FCP, l'allocation atteindra, à la fin de la troisième année, en cible entre 35% et 45% de l'actif net du FCP et en exposition entre 0% et 45% de la l'actif net du FCP.

La zone géographique des émetteurs et des entreprises des titres auxquels le FCP est exposé sont les pays ou les marchés de l'Europe du Nord (Norvège, Suède, Finlande, Islande et Danemark) ou d'autres pays pour autant que les émetteurs aient leur siège social dans un des pays d'Europe du Nord ou qu'au moins 50% de leurs activités (chiffres d'affaire, ventes) soit réalisée dans un de ces pays. L'exposition minimale aux pays ou aux marchés de l'Europe du Nord est de 66% de l'actif net du FCP. Le FCP peut être également exposé, à hauteur de 34% maximum de son actif net, sur des pays ou des marchés autres que ceux de l'Europe du Nord (y compris pays émergents). L'investissement dans les produits de taux est couvert contre le risque de change de manière systématique par l'utilisation de contrats d'échange de devises (swaps de devises), contrats à terme sur devises et de change à terme. Cependant, cette couverture peut s'avérer imparfaite et les poches investies dans des produits de taux peuvent être exposées jusqu'à 5% de son actif net à un risque de change. L'investissement dans les actions et/ou titres assimilables à des actions n'est pas couvert contre le risque de change. Le FCP peut être ainsi exposé jusqu'à 45% de son actif net à un risque de change.

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après, ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Les obligations et autres titres de créance négociables à haut rendement (à caractère spéculatif) bénéficient, à l'achat, d'une notation inférieure ou égale à BB+ (Standard & Poor's) ou d'une notation interne ou externe jugée équivalente par la société de gestion. Les obligations et les instruments du marché monétaire de haute qualité (Investment Grade) bénéficient à l'achat d'une notation minimale de BBB- (Standard & Poor's) ou d'une notation interne ou externe jugée équivalente par la société de gestion. Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des obligations ou titres de créances négociables n'ayant ni notation émission ni notation émetteur .Le FCP peut utiliser des instruments dérivés en couverture et/ou en exposition dans la limite de 100% de son actif net.

Les demandes de rachats sont centralisées auprès de BNP Paribas Securities Services au plus tard à 14 heures la veille de la date de la valeur liquidative. La fréquence de la valeur liquidative est quotidienne. Le règlement et la livraison des parts sont traités dans un délai maximum de cinq jours ouvrés.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables : Résultat net : Capitalisation et/ou distribution - Plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou distribution. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement un équilibre entre actifs risqués et actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entrainer une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

- **Risque lié aux instruments dérivés:** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- **Risque de liquidité:** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,35%(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Le pourcentage des frais courants se base sur une estimation du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées

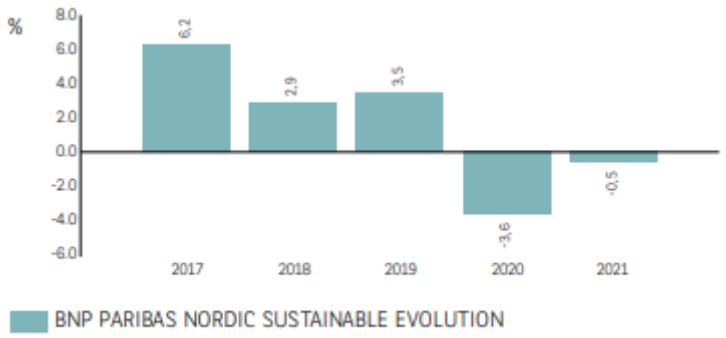

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 19 février 2016 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.
- En date du 1er juin 2021 l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement, le profil rendement/risque ainsi que la dénomination du FCP ont été modifiés.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.